

4 Novembre 2019 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 4 novembre 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
M. Claude Riverin, conseiller
M. Frédéric Villeneuve, conseiller (arrive à 19 h 02)

Était absente Mme Suzan Lecours, conseillère

Assiste également à cette séance Mme Marylène Compartino-Campagna, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement.

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

23 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

208 04-11-2019 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 208-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée;
- 2) Constatation du quorum;
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;
- 5) Dépôt de la liste des comptes payés en octobre 2019;
- 6) Dépôt de la liste des revenus reçus en octobre 2019;
- 7) Correspondance;
- 8) Rapport des comités;
- 9)
 - a) Consultation publique sur les projets de règlements 285-2019, 286-2019, 287-2019, 288-2019, 289-2019, 291-2019, 292-2019;
 - b) Adoption des seconds projets de règlements 285-2019, 286-2019, 287-2019, 288-2019, 289-2019, 291-2019, 292-2019;
 - c) Adoption du règlement 291-2019 (dérogations mineures);
 - d) Rapport de l'inspectrice pour le mois d'octobre 2019;
 - e) Rapport financier comparatif 2018-2019 au 15 octobre 2019;
 - f) Rapport financier au 15 octobre 2019 avec estimé jusqu'au 31 décembre 2019;
 - g) Soumission étude de faisabilité et d'opportunité bâtiment d'accueil au quai;
 - h) Paiement de la facture de la Fromagerie Boivin pour le transport d'eau 321.5 heures à 120 \$/h + taxes (45 875,03 \$ taxes incluses);

- i) Association pulmonaire du Québec, adhésion à la campagne provinciale «Villes et municipalités contre le radon»;
- j) Paiement facture Aquater-Eau, rédaction du rapport d'hydrogéologie d'étape au montant de 4 960 \$ + taxes;
- k) Résolution d'appui à la MRC du Fjord afin de promouvoir la semaine québécoise des relations interculturelles;
- l) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020;
- m) Soumission Excavation R & R, réfection d'une partie de la rue de la Descente-des-Femmes;
- n) Adoption du plan de mesures d'urgence;
- o) Résolution désignant la MRC du fjord comme organisme responsable du projet de coopération intermunicipale au niveau du transport durable;

209 04-11-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
Résolution 209-2019

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Vallier Girard propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des Comptes payés

- 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en octobre 2019, totalisant 151 104,26 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

Dépôt de la liste des Revenus reçus

- 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en octobre 2019, totalisant 73 156,58 \$ \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

7) Correspondance

- Une lettre du MAMH confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 290-2019 pour l'achat du camion 6 roues 4 X 4, année 2020;
- Une lettre de la MRC du Fjord, déclarant sa compétence en matière de logement social;
- Une lettre des résidents de l'Anse-de-la-Descente-des-Femmes demandant d'être raccordés au réseau d'aqueduc municipal;
- Une lettre des résidents du Grand lac Saint-Germains au sujet de l'entretien d'hiver dudit chemin;
- Une copie de lettre transmise à Me Karine Boies au sujet d'une barrière sur le chemin du Tableau;

Consultation publique
Projets de règlements
285-2019, 286-2019
287-2019, 288-2019
289-2019, 291-2019
et 292 2019

- 9a)** M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation des règlements et répond aux questions des citoyennes et citoyens présents. Il invite Mme Marylène Compagnino-Campagna, inspectrice à préciser et éclaircir certains points dans lesdits règlements

210 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 285-2019, portant sur le Plan d'urbanisme, modifiant le règlement 248-2015, portant sur le Plan d'urbanisme
Second projet
285-2019
Résolution 210-2019

M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu, M. Frédéric Villeneuve demande le vote, 5 membres du conseil sont pour (M. Michel Blackburn, M. Claude Riverin, Mme Annie Girard, M. Vallier Girard et M. Laurent Thibeault) et un contre M. Frédéric Villeneuve, d'adopter le second projet de règlement 285-2019 modifiant le règlement, 248-2015, portant sur le plan d'urbanisme, pour la concordance aux règlements 16-335 et 18-392 de la MRC du Fjord du Saguenay concernant la zone agricole permanente et une nouvelle aire industrialo-portuaire. Le second projet est donc adopté tel que présenté sur division, à la majorité.

211 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 286-2019 portant sur le zonage, modifiant le règlement 249-2015 portant sur le zonage
Second projet
286-2019
Résolution 211-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu, M. Frédéric Villeneuve demande le vote, 5 membres du Conseil sont pour (M. Michel Blackburn, M. Claude Riverin, Mme Annie Girard, M. Vallier Girard et M. Laurent Thibeault) et un contre M. Frédéric Villeneuve, d'adopter le second projet de règlement 286-2019 modifiant le règlement 249-2015 portant sur le zonage, pour la concordance aux règlements 16-355 et 18-392 de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la zone agricole permanente et une nouvelle aire industrialo-portuaire. Le second projet est adopté tel que présenté.

212 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 287-2019 portant sur le lotissement, modifiant le règlement 251-2015 portant sur le lotissement
Second projet
287-2019
Résolution 212-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 287-2019 modifiant le règlement 251-2015 portant sur le lotissement, pour la concordance aux règlements 16-355 et 18-392 de la MRC du Fjord du Saguenay concernant la zone agricole permanente et une nouvelle aire industrialo-portuaire. Le second projet est adopté tel que présenté.

213 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 288-2019 portant sur le zonage, modifiant le règlement 249-2015 portant sur le zonage afin d'amender et d'ajouter diverses dispositions de ce règlement
Second projet
288-2019
Résolution 213-2019

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 288-2019 portant sur le zonage, modifiant le règlement 249-2015 portant sur le zonage afin d'amender et d'ajouter diverses dispositions à ce règlement. Le second projet est adopté tel que présenté.

214 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 289-2019 portant sur les permis et certificats, modifiant le règlement 252-2015, portant sur les permis et certificats afin de préciser et d'ajouter certaines dispositions
Second projet
289-2019
Résolution 214-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 289-2019 portant sur les permis et certificats, modifiant le règlement 252-2015, portant sur les permis et certificats afin de préciser et d'ajouter certaines dispositions. Le second projet est adopté tel que présenté

215 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 291-2019 portant sur les dérogations mineures, modifiant le règlement 253-2015 portant sur les dérogations mineures afin d'amender certaines dispositions de ce règlement.
Second projet
291-2019
Résolution 215-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 291-2019 portant sur les dérogations mineures, modifiant le règlement 253-2015 portant sur les dérogations mineures afin d'amender certaines dispositions de ce règlement. Le second projet est adopté tel que présenté.

216 04-11-2019 9b) Adoption du second projet de règlement 292-2019 portant sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions du règlement 260-2015 portant sur les usages conditionnels et d'y ajouter diverses composantes
Second projet
292-2019
Résolution 216-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 292-2019 portant sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions du règlement 260-2015 portant sur les usages conditionnels et d'y ajouter diverses composantes. Le second projet est adopté tel que présenté.

217 04-11-2019 9c) Adoption du règlement 291-2019 portant sur les dérogations mineures, modifiant le règlement 253-2015 portant sur les dérogations mineures afin d'amender certaines dispositions de ce règlement
Règlement
291-2019
Résolution 217-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 291-2019 portant sur les dérogations mineures modifiant le règlement 253-2015 portant sur les dérogations mineures afin d'amender certaines dispositions de ce règlement. Le règlement est adopté tel que présenté.

Rapport
de l'inspectrice
en bâtiment

9d) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil.

Rapport financier
Comparatif 2018-2019
Au 15 octobre 2019

9e) État comparatif des charges et des revenus en date du 15 octobre 2019

Tel que prévu au 2^e paragraphe de l'article 176.4, du Code municipal, Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des charges et revenus 2018-2019 au 15 octobre 2019.

Rapport financier
Comparatif 2019
Avec estimé pour
Les deux derniers mois

9f) État comparatif 2019 des charges et revenus au 15 octobre avec estimé pour les deux derniers mois

Tel que prévu au 3^e paragraphe de l'article 176.4 du Code municipal, Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des charges et revenus au 15 octobre 2019 avec estimé pour les deux derniers mois.

218 04-11-2019 9g) Soumission étude de faisabilité et d'opportunité bâtiment d'accueil au quai
Soumission étude
Faisabilité et d'opportunité **Résolution 218-2019**

- Considérant que la Municipalité et la Société de développement ont invité conjointement 3 firmes spécialisées pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'un bâtiment d'accueil au quai;
- Considérant qu'une seule firme a répondu à l'appel d'offres;
- Considérant que la soumission reçue est de la firme «Les Maîtres d'œuvre» et que cette dernière est conforme;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard, propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de l'entreprise «Les Maîtres d'œuvre» au montant de 24 800 \$ plus taxes. L'acceptation est conditionnelle à ce que La Société de développement confirme également l'acceptation de cette proposition par résolution lors de son prochain C. A.

219 04-11-2019 9h) Paiement de la facture de la Fromagerie Boivin pour le transport d'eau potable, soit 321.5 heures à 120 \$/h + taxes, totalisant 45 875,03 \$ taxes incluses.
Facture
Fromagerie Boivin

M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture de la Fromagerie Boivin au montant de 45 875,03 \$ taxes incluses.

220 04-11-2019 9i) Association pulmonaire du Québec, adhésion à la campagne provinciale «Villes et municipalités contre le radon»
Association pulmonaire **Résolution 220-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adhérer à la 4^e campagne provinciale « Villes et municipalité contre le radon.

221 04-11-2019 9j) Paiement facture Aquater-Eau, rédaction du rapport hydrogéologique d'étape au montant de 4 960 \$+ taxes
Facture Aquater-Eau **Résolution 221-2019**

M. Vallier Girard propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture d'Aquater-Eau au montant de 4 960 \$ plus taxes.

222 04-11-2019 9k) Proclamation de la semaine québécoise des relations interculturelles 2019
Semaine québécoise **Résolution 222-2019**
Relations interculturelles

- Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté en 2012 une Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes visant à maintenir, renouveler et augmenter la population de son territoire notamment par l'immigration;
- Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay a eu la possibilité d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) via le Programme Mobilisation-Diversité pour 2019-2020, contribuant à édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec;
- Considérant que le plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité pour 2019-2020 de la MRC du Fjord-du-Saguenay incite la participation de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord à la Semaine québécoise des relations interculturelles 2019;
- Considérant qu'il importe de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de rappeler l'importance de l'égalité entre toutes et tous, quelles que soient leurs origines;
- Considérant qu'il importe de mettre en valeur la contribution importante des citoyennes et citoyens de toutes origines à la prospérité de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, d'encourager le dialogue et de susciter le rapprochement interculturel entre ses citoyens;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord proclame officiellement la semaine du 18 novembre comme étant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) 2019 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à l'ouverture de sa collectivité à d'autres communautés culturelles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-

Saguenay.

9l) Le sujet est reporté à la séance de décembre.

223 04-11-2019 9m) *Soumission Excavation R & R inc. réfection d'une partie de la rue de la Descente-des-Femmes*
Soumission
Excavation R & R inc. **Résolution 223-2019**

- Considérant que le député de Dubuc a confirmé une subvention de 30 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue de la Descente-des-Femmes;
- Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé à l'entreprise R & R inc., l'entreprise qui a réalisé des travaux de réfection sur la rue de la montagne en août;
- Considérant que l'entreprise propose d'exécuter les travaux pour un montant total de 59 273,20 \$ plus taxes incluant le pavage;
- Considérant que la Municipalité ne dispose pas de budget suffisant pour réaliser l'asphaltage en 2019;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de réfection à l'entreprise R & R inc. en excluant du contrat la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux, ces travaux seront reportés et inscrits au budget de 2020.

224 04-11-2019 9n) *Adoption du plan de mesures d'urgence*
Plan de mesures
d'urgence **Résolution 224-2019**

- Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
- Considérant que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

- Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité soit adopté;

QUE Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée coordonnatrice des mesures d'urgence;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

225 04-11-2019 9o) *Désignation de la MRC du Fjord à titre d'organisme responsable du projet de coopération intermunicipale au niveau du transport durable*
Désignation
MRC du Fjord
Résolution 225-2019

- Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Considérant que le développement du transport au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay passe par la coopération entre les différents acteurs du milieu;
- Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay désire présenter un projet de Plan de développement de transport durable;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Frédéric Villeneuve, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à participer au projet de Plan de développement de transport durable;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay comme organisme responsable du projet;

Et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

226 04-11-2019 11) Levée de la séance

Résolution 226-2019

M. Vallier Girard propose de lever la présente à 21 h 10.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire